

SÉNAT

25 Mai 1916.

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous
faire connaître qu'il est
malheureusement exact que
votre fils a succombé à la
cote 304. Il faisait partie
d'une compagnie qui n'était
pas en première ligne.

Le bombardement qui a

été déclanché sur tout l'ensemble
de la position fut d'une densité
et d'une durée telles que quiconque
se trouvait sur la hauteur devait
finir par être atteint. Malgré
cela il fallait y tenir si on ne
voulait pas céder la place sans
combat aux Allemands. © ORDRE DES AVOCATS DE PARIS C'est
vous dire, Monsieur le Sénateur,
que votre enfant ainsi que
tous les braves qui étaient avec
lui et qui ont supporté stoi-
quement une avalanche de
fer de 8 h. du matin à 6 h.
du soir sont tombés en héros.

J'ai perdu un grand nombre
d'officiers. Votre fils était tout
résigné pour porter l'épaulette
à son tour. Le sort en a décidé
autrement.

Aucune inhumation n'a
pu être faite tant que nous
étions sur la position. Nous
avons été relevés au milieu de
la nuit et toujours sous la
couverture. Dans ces conditions
votre fils a dû être inhumé
sur place par les troupes qui
nous ont succédé dès qu'une
accalmie s'est produite.

J'ai proposé votre fils pour
une citation au corps d'armée.

Veillez agréer, Monsieur
le Sénateur, l'expression de
mes sentiments de condoléances
ainsi que celle de mon respectu-
eux dévouement

Signé: Eggenpfeiler

Votre fils a dû succomber
le 5 Mai et non le 7.